

## MODIFICATION PLU PLATEAU DES PETITES ROCHES

1) Il nous semble que cette décision, importante pour le territoire local, a été prise un peu rapidement par le conseil municipal, sans consultation majeure de la population. Un QR code sur un petit article d'un journal municipal trimestriel, comme enquête sur les habitats légers auprès de la population, semble « très léger » pour le coup.

2) La délibération prise sur la modification du PLU au moment des fêtes de fin d'année où les citoyens ont l'esprit occupé par leur famille nous semble mal venue, à 3 mois des élections municipales. Une prolongation du délai de réponse serait judicieuse et à envisager.

3) Compte tenu des libertés de construction accordées au point de vue architectural, ces habitations, pour nous, ne correspondent pas à l'image que l'on se fait des villages de montagnes.

4) Le terme « habitat démontable et permanent » comporte, en lui-même, une contradiction : Comment peut-il être démontable et permanent en même temps ? Qui peut imposer le démontage et pour quelles raisons ?

5) Quelles règles d'assainissement, de sécurité, d'hygiène ? Quelle réglementation exacte ? Quels impôts locaux ?

6) Compte tenu de leur faible surface, peut-on affirmer que ces projets de création de logements soit une solution au déficit d'enfants à l'école communale, comme indiqué dans la dernière newsletter municipale ?

-----

Pour formuler une observation, vous pouvez consigner vos remarques au sein du registre présent en Mairie ou écrire :

- à **Service Urbanisme – 4965, route des Trois Villages, St-Hilaire 38660 Plateau-des-Petites-Roches**
- ou par voie électronique à [urba@petites-roches.org](mailto:urba@petites-roches.org).